

Communiqué de presse

JUGEMENT D'ADOPTION DU PLAN DE SAUVEGARDE DE QUANTUM, FILIALE D'ADUX

SORTIE DE LA PROCÉDURE DE SAUVEGARDE AU 4 DÉCEMBRE 2019

Levallois-Perret, le 4 décembre 2019, 18:00

Le groupe de publicité digitale ADUX (Code ISIN FR0012821890 - ADUX) porte à la connaissance du public les informations suivantes, dans le prolongement de l'approbation du plan de sauvegarde de la société Quantum.

Il est rappelé que le 11 mars 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné la société Quantum, dont ADUX est actionnaire à 100 %, au paiement de la somme de 1,07 million d'euros à la suite d'un litige commercial. Quantum a interjeté appel de ce jugement dès le 13 mars 2019. Afin de préserver ses opérations dans les meilleures conditions, ADUX avait sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de Quantum. Le Tribunal de commerce de Paris a ouvert cette procédure le 1er avril 2019.

La période d'observation ouverte dans le cadre de la procédure de sauvegarde de Quantum avait été renouvelée par jugement en date du 8 octobre 2019 pour une nouvelle période de six mois, dans l'attente de l'homologation du plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce de Paris.

Ce jour, le Tribunal de Commerce de Paris a approuvé le plan de sauvegarde de la société Quantum.

Le plan de sauvegarde ainsi arrêté par le Tribunal prévoit un échelonnement des principales échéances de la société Quantum sur une durée de neuf ans représentant 3,8 million d'euros de dettes tiers dont 1,1 million d'euros lié à la condamnation dans le cadre du litige Adyoulike. Ce plan permettra à Quantum de poursuivre son activité dans le domaine du native advertising comme annoncé lors de l'ouverture de la procédure de sauvegarde.

Pour rappel, la société ADUX, comme indiqué dans ses communications précédentes et afin de pallier sa situation avérée de difficultés financières, procédera à une augmentation de capital d'un montant global d'environ 5 million d'euros (souscrite au minimum à hauteur de 75 % de son montant par la société Azerion Holding B.V.) afin de réduire ses dettes d'exploitation et son endettement financier. L'augmentation de capital ne sera lancée qu'après l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur un prospectus établi conformément aux dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

À PROPOS ADUX

Pionnier du secteur, ADUX est un spécialiste européen de la publicité digitale et de l'expérience utilisateur.

Présente dans 6 pays européens, la société ADUX a réalisé un chiffre d'affaires de 26 millions d'euros en 2018.

La société est cotée sur le compartiment C de Euronext Paris et détient le label « Entreprise Innovante ».

Ce label offre, pour une durée de 3 ans, la possibilité pour les Fonds Communs de Placement pour l'Innovation (FCPI) d'investir dans le capital d'ADUX, et pour leurs souscripteurs de bénéficier des avantages fiscaux correspondants.

Code ISIN : FR 0012821890 / LEI : 9695001IE66C3CFB1K57 / Mnémo : ADUX

Plus d'informations sur www.adux.com

Suivez-nous sur Twitter : @ADUX_France

LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/adux_fr/